



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SBI/1997/18
30 septembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
Septième session
Bonn, 20-29 octobre 1997
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

**Résultats financiers ayant trait à l'application de la Convention :
contributions et dépenses en 1996 et 1997, et prévisions
pour l'exercice biennal 1996-1997**

Note du Secrétaire exécutif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	3
A. Mandat	1	3
B. Portée de la note	2 - 5	3
C. Mesures susceptibles d'être prises par l'Organe subsidaire de mise en oeuvre	6	3
II. FONDS DU BUDGET DE BASE DE LA CONVENTION	7 - 37	4
A. Etat des contributions	7 - 9	4
B. Dépenses et exécution des programmes	10 - 35	5
C. Réserve de trésorerie	36 - 37	10

GE.97-64607 (F)

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
III. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PARTICIPATION AU PROCESSUS DE LA CONVENTION	38 - 41	10
IV. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	42 - 47	12
A. Contributions ordinaires	42 - 43	12
B. Contribution spéciale de l'Allemagne - le "Fonds de Bonn"	44 - 47	12

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Le premier rapport sur les résultats financiers de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, établi par le Secrétaire exécutif, a été présenté à la Conférence des Parties à sa deuxième session (voir FCCC/CP/1996/7). Celle-ci a ensuite prié le Secrétaire exécutif de lui soumettre à sa troisième session, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI), un deuxième rapport consacré aux résultats financiers de l'exercice biennal 1996-1997 (voir décision 16/CP.2). La présente note a été établie en réponse à cette demande.

B. Portée de la note

2. La présente note contient des renseignements sur les recettes, les dépenses et les questions budgétaires connexes pour les trois fonds d'affectation spéciale de la Convention : le Fonds du budget de base, le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention-cadre et le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. La note est à rapprocher du document FCCC/SBI/1997/INF.7, où figurent les tableaux correspondants.

3. Au sujet du Fonds du budget de base, la note présente des informations sur les recettes et les dépenses en 1996 et 1997. Elle contient également un rapport succinct sur l'exécution des programmes et des notes explicatives sur les domaines dans lesquels le volume effectif des dépenses diffère sensiblement des montants approuvés par la Conférence des Parties (voir section II).

4. On trouvera en outre des données sur les recettes et les dépenses, de brefs rapports d'activité et des renseignements sur les questions connexes concernant le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention-cadre et le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires (voir sections III et IV, respectivement).

5. Toutes les données relatives aux dépenses correspondent aux dépenses officiellement comptabilisées au 31 juillet 1997. Dans certains cas, les dépenses ont fait l'objet de projections jusqu'à la fin de 1997.

C. Mesures susceptibles d'être prises par l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

6. Le SBI voudra peut-être recommander à la Conférence des Parties d'adopter une décision visant à :

a) prendre note des renseignements fournis dans le présent document et les tableaux correspondants;

b) approuver la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale de 3,5 millions de deutsche mark du Gouvernement allemand destinée à financer des activités en Allemagne

(voir par. 44 à 47), et prier le Secrétaire exécutif de demander au Secrétaire général de créer ce nouveau fonds, qui serait géré par le Secrétaire exécutif;

c) demander instamment aux Parties qui n'ont pas encore versé leur contribution pour 1996 et/ou 1997 au budget de base de le faire sans retard;

d) prier le Secrétaire exécutif de soumettre à la Conférence des Parties à sa quatrième session, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, selon qu'il conviendra, un rapport final sur les résultats financiers de l'exercice biennal 1996-1997, y compris des états financiers vérifiés, et les résultats financiers initiaux de 1998; et

e) approuver, pour couvrir les excédents de dépenses des programmes "Organes directeurs" et "Exécution et planification", des transferts de ressources supérieurs à la limite de 15 % fixée pour tout transfert que le Secrétaire exécutif est actuellement autorisé à opérer à l'intérieur de chacune des principales lignes de crédit (voir décision 17/CP.1, par. 5).

II. FONDS DU BUDGET DE BASE DE LA CONVENTION

A. Etat des contributions

7. Au 31 août 1997, les contributions au Fonds du budget de base de la Convention représentaient 10 386 691 dollars, soit 75 % du total pour l'exercice biennal. Ce montant correspond aux contributions intégralement versées pour les deux années de l'exercice biennal par 46 Parties, et partiellement acquittées par 33 Parties. Le nombre des contributions non versées s'élève à 87 pour 1996 (soit 372 000 dollars) et à 110 pour 1997 (soit 3 877 000 dollars au total). On trouvera au tableau 2 du document FCCC/SBI/1997/INF.7 des précisions supplémentaires sur l'état des contributions.

8. Le Secrétaire exécutif tient à appeler l'attention des Parties sur les importants problèmes de trésorerie occasionnés par le versement tardif des contributions au budget de base. Au moment où la présente note a été établie, la contribution la plus élevée venait d'être reçue et quatre des dix principales contributions, représentant 26 % du budget de 1997, restaient à recouvrer. **Le Secrétaire exécutif invite instamment toutes les Parties qui n'ont pas versé leurs contributions pour l'année écoulée et/ou en cours à le faire dans les meilleurs délais. Il prie également toutes les Parties de se rappeler que les contributions au budget de base sont dues le 1er janvier de l'année en question.**

9. Depuis le dernier rapport sur les résultats financiers, dix Etats ont ratifié la Convention ou y ont adhéré (six en 1996 et quatre en 1997), ce qui porte le nombre total des Parties à 167. Conformément aux pratiques courantes de l'ONU, les contributions des nouvelles Parties pour l'année de leur adhésion sont calculées en proportion de la période restant à courir.

B. Dépenses et exécution des programmes

1. Aperçu général sur le secrétariat

10. Les dépenses effectives comptabilisées au 31 juillet 1997, auxquelles s'ajoutent les prévisions de dépenses jusqu'à la fin de 1997, représentent au total 11 122 300 dollars, soit 76,5 % environ du montant total des dépenses approuvées par la Conférence des Parties à sa deuxième session (voir décision 16/CP.2). Les tableaux 3 a) et 3 b) du document FCCC/SBI/1997/INF.7 contiennent une ventilation des dépenses comptabilisées, par programme et par objet de dépense respectivement. Cette évolution des dépenses cadre dans l'ensemble avec l'état des contributions décrit au paragraphe 7 ci-dessus et reflète l'importance accordée par le Secrétaire exécutif à une gestion financière prudente des fonds de la Convention.

11. Il n'est pas demandé de ressources supplémentaires pour l'exercice biennal. Aucun ajustement n'est à apporter aux chiffres approuvés pour 1996 et 1997 à la deuxième session de la Conférence des Parties.

a) Dépenses de personnel et questions connexes

12. Au cours de la période visée par le présent rapport, le pourcentage de postes vacants au secrétariat a été exceptionnellement élevé. Ainsi qu'il a été signalé à la deuxième session de la Conférence des Parties (voir FCCC/CP/1996/7, par. 19), un tel état de choses peut être attribué principalement à des incertitudes quant à la situation de trésorerie et à une déperdition d'effectifs, du fait du transfert à Bonn. Le personnel manquant au secrétariat a été remplacé en grande partie par des fonctionnaires et des consultants recrutés au titre de contrats de courte durée, ce qui a entraîné des dépenses supérieures à ce qui était initialement prévu pour les postes en question. Cependant, la plupart des postes vacants devraient être pourvus d'ici à la fin de 1997.

13. Comme l'indiquait le précédent rapport financier (voir FCCC/CP/1996/7, par. 35 et 36), de nombreux fonctionnaires ont dû, du fait du transfert à Bonn, être réaffectés à des tâches différentes, liées au déménagement ou visant à poursuivre des activités essentielles pendant la période transitoire. Le Secrétaire exécutif a jugé inutile de procéder à un redéploiement de postes ou à une restructuration en bonne et due forme. Cependant, l'expérience acquise au cours des deux années qui viennent de s'écouler a servi de base à l'établissement du nouveau tableau d'effectifs et de la nouvelle structure approuvés par le SBI à sa sixième session (voir FCCC/SBI/1997/16, par. 27 et 28).

14. A l'heure actuelle, aucun poste inscrit au budget de base n'est financé au titre d'arrangements bilatéraux avec des gouvernements et des organisations. En 1996, des contributions provenant des gouvernements ont servi à financer quatre postes de ce type, mais en fin d'année toutes ces contributions avaient été soit supprimées, soit transférées au titre d'un financement supplémentaire. Les quelques fonctionnaires qui continuent d'être détachés au niveau bilatéral auprès du personnel de base du secrétariat ne devraient rester en poste à Bonn que jusqu'au milieu ou à la fin de 1998.

b) Autres dépenses et questions diverses

15. Le secrétariat étant en sous-effectif, les frais de voyage ont été, au cours de la période considérée, légèrement inférieurs à ce qui était prévu. Les ressources requises au titre des technologies de l'information ont été plus importantes, vu la nécessité d'acquérir des postes de travail et des permis d'utilisation de logiciel supplémentaires et d'étoffer du même coup le réseau et les capacités du serveur Web. Il a fallu également remplacer le matériel vétuste. Les dépenses afférentes aux services communs (figurant sous la rubrique "autres dépenses") ont été inférieures aux prévisions initiales, vu la situation effective à Bonn et la réception tardive des factures.

2. Organes directeurs

16. La Conférence des Parties et ses quatre organes subsidiaires se sont réunis au cours d'une session de deux semaines en juillet 1996 à Genève. Au total, 147 Parties y ont participé, outre 14 Etats et 135 organisations (intergouvernementales et non gouvernementales) ayant le statut d'observateur. Les participants à la Conférence comprenaient 1 077 représentants et 647 observateurs. Les organes subsidiaires ont ensuite tenu trois sessions supplémentaires de deux semaines, comme suit :

a) Décembre 1996 (Genève : 130 Parties, ainsi que 6 Etats et 103 organisations ayant le statut d'observateur; au total, 516 représentants et 337 observateurs);

b) Février/mars 1997 (Bonn : 130 Parties, ainsi que 9 Etats et 113 organisations ayant le statut d'observateur; au total, 540 représentants et 326 observateurs);

c) Juillet/août 1997 (Bonn : 136 Parties, ainsi que 9 Etats et 125 organisations ayant le statut d'observateur; au total, 615 représentants et 512 observateurs);

17. Vu que quatre sessions se sont tenues en 1997 (au lieu de deux comme prévu lors de l'examen du budget-programme pour l'exercice biennal en cours), les dépenses engagées au titre des organes directeurs ont dépassé les prévisions de 19 % environ ¹. L'excédent est supérieur à la limite globale de 15 % imposée au Secrétaire exécutif pour l'accroissement d'une ligne de crédit (voir décision 17/CP.1, par. 5). Le Secrétaire exécutif demande à la Conférence des Parties d'approuver le transfert de ressources provenant d'autres lignes budgétaires pour financer ces dépenses.

¹En dépit de ce calendrier des réunions fort chargé, le dépassement s'est limité à 19 % grâce à des économies d'échelle, à une redistribution interne des tâches, au recrutement de personnel temporaire et de consultants au titre d'autres programmes et au fait que le personnel a systématiquement effectué des heures supplémentaires. Cette situation exceptionnelle ne saurait se prolonger à l'avenir.

18. La contribution au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), fixée par la Conférence des Parties à 310 600 dollars par an pour l'exercice biennal en cours, a été versée en novembre 1996 et devrait l'être en fin d'année pour 1997.

3. Programme "Direction exécutive et administration"

19. Les produits du programme "Direction exécutive et administration" cadrent avec ceux qui sont décrits au paragraphe 12 de l'annexe au budget-programme présenté pour l'exercice biennal en cours (voir FCCC/CP/1995/5/Add.2). Le Secrétaire exécutif a assuré la direction et la coordination des activités du secrétariat, en fournissant des orientations aux organes de la Convention. Il a également représenté les intérêts de la Convention lors de diverses conférences et réunions intergouvernementales. Avec le concours de ses collaborateurs, il a consacré une grande partie de son temps à des tâches de supervision liées à l'installation du secrétariat à Bonn.

20. Les dépenses engagées au titre de ce programme ne diffèrent pas sensiblement des montants approuvés par la Conférence des Parties à sa deuxième session (voir décision 16/CP.2).

4. Programme "Communication, évaluation et examen"

21. Les activités exécutées au titre du programme "Communication, évaluation et examen" ont consisté à coordonner l'appui apporté par le secrétariat à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et au Groupe spécial sur l'article 13 (AG 13). Elles ont également permis d'établir la documentation destinée à ces organes ainsi qu'au SBI. Parmi les sujets traités, il convient de mentionner les questions méthodologiques, la coopération avec le GIEC et d'autres organes internationaux, les besoins en technologie et en information technologique, et la mise en place d'un processus consultatif multilatéral.

22. S'agissant des communications nationales, le programme a continué à servir de cadre à l'examen approfondi des premières communications des Parties visées à l'annexe I et à la publication de rapports. L'examen de la première série de communications est à présent achevé. Il a été procédé à la diffusion des communications nationales présentées par les Parties de l'annexe I, à l'établissement de la première compilation-synthèse des deuxièmes communications nationales présentées par les Parties de l'annexe I et à la préparation de l'examen approfondi des deuxièmes communications nationales. En outre, le programme a permis de recueillir, de publier et de diffuser des renseignements sur les inventaires de gaz à effet de serre, de gérer une base de données sur ces inventaires et de recenser les questions méthodologiques à étudier plus avant en ce qui concerne la fourniture de renseignements sur les inventaires, les projections et les politiques et mesures.

23. Dans le cadre du programme considéré, il a été fait appel à des experts désignés par les gouvernements dans deux domaines, à savoir les questions technologiques et les examens approfondis. Le programme a en outre servi à coordonner l'appui apporté par d'autres organisations internationales,

notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Agence internationale de l'énergie et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

24. Les dépenses consacrées au programme au cours du présent exercice biennal ont été nettement inférieures à ce qui était prévu antérieurement. Cela est dû pour l'essentiel au nombre élevé de postes restés vacants dans ce programme jusqu'à la fin de 1996 et la première moitié de 1997, ce qui a réduit les dépenses de personnel et les frais de voyage connexes. Des dispositions ont été prises pour remédier à cette situation et la plupart des postes vacants devraient être pourvus d'ici à la fin de l'année.

5. Programme "Coopération financière et technique"

25. Le programme "Coopération financière et technique" a permis de coordonner l'appui apporté au SBI par le secrétariat. Depuis le dernier rapport financier, des documents destinés au SBI ont été établis sur divers sujets, notamment le mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'examen du mécanisme financier, et les activités du secrétariat visant à faciliter l'octroi d'un appui financier et technique aux Parties non visées à l'annexe I.

26. Au titre du programme, le secrétariat de la Convention a pu être représenté aux réunions du Comité des opérations et du Conseil du FEM. Par l'intermédiaire de partenaires bilatéraux et multilatéraux, un soutien financier et technique a été apporté aux Parties aux fins de la mise en oeuvre de la Convention. Des exposés sur des questions liées à l'établissement des communications nationales ont été présentés à l'occasion de 11 ateliers régionaux. Le programme a permis de soumettre au SBSTA des documents sur divers sujets se rapportant aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, de réaliser trois ateliers sur les aspects méthodologiques de telles activités et d'organiser, en marge des sessions officielles des organes de la Convention, diverses réunions et activités ayant trait aux activités exécutées conjointement.

27. Les dépenses consacrées à ce programme au cours du présent exercice biennal ont été nettement inférieures à ce qui était prévu. Comme pour le programme "Communication, évaluation et examen", cela est dû principalement au nombre élevé de postes restés vacants dans ce programme en 1996 et au premier semestre de 1997.

6. Programme "Appui intergouvernemental et information"

28. Au cours de la période considérée, les activités exécutées au titre du programme d'appui intergouvernemental et d'information ont porté sur tous les aspects de l'organisation de quatre sessions officielles des organes de la Convention. Elles ont consisté, entre autres, à assurer une liaison avec les responsables des services de conférence, à procéder à l'édition de toute la documentation et à prendre les dispositions voulues en vue de sa traduction et de sa reproduction, à recruter et à former du personnel temporaire de conférence, à se tenir en rapport avec l'Office des Nations Unies à Genève en vue de la fourniture de services de conférence et à inscrire les délégations.

Toutes ces activités ont mobilisé des ressources supplémentaires à partir d'août 1996, compte tenu de la distance entre Bonn et le fournisseur de services de conférence à Genève, des moyens limités existant en matière d'installations de conférence et du nombre de sessions prévues en 1997. Les activités liées à l'organisation des réunions ont été financées par diverses sources : les dépenses d'appui ont été imputées sur le Fonds du budget de base et le coût des installations sur le Fonds de Bonn (voir les paragraphes 44 à 47).

29. Le programme a également servi à assurer la maintenance des systèmes utilisés par le secrétariat dans le domaine des technologies de l'information (notamment des réseaux informatiques tant permanents que temporaires) et à réaliser tout un éventail de produits d'information. Il s'agit en particulier du réagencement d'un site sur la Toile (World Wide Web), d'un deuxième CD-ROM, d'un didacticiel CC:INFO/Web, d'un répertoire des participants au processus de la Convention, d'un rapport CC:INFO sur les activités ayant trait aux changements climatiques et de divers dossiers et brochures d'information. Les dépenses d'appui à ces activités ont là encore été imputées sur le Fonds du budget de base, tandis que différents projets spécialisés ont été financés à l'aide de ressources supplémentaires.

30. Les tâches spécifiques liées au transfert dans de nouveaux locaux, qui ont absorbé une grande partie des ressources du programme en 1996, ont pris fin lorsque le secrétariat et le personnel ont achevé leur installation à Bonn. Pour consacrer davantage de ressources aux activités d'appui aux réunions et à l'information, le soutien administratif au secrétariat a été confié à une unité administrative nouvellement créée (qui fonctionne dans le cadre du programme "Exécution et planification").

31. Le montant des dépenses engagées au titre du programme a été inférieur à ce qui était prévu pour l'exercice biennal en cours. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que deux postes de rang élevé sont restés vacants pendant plus d'un an, que les tâches d'administration concernant l'ensemble du secrétariat ont été transférées au programme "Exécution et planification" et que le pourcentage relativement élevé de postes vacants au secrétariat s'est traduit par une diminution des dépenses d'appui.

7. Programme "Exécution et planification"

32. Au titre de ce programme, un appui a été fourni au Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM), qu'il s'agisse d'élaborer des documents, d'organiser des consultations informelles ou d'épauler le Président. Le volume de travail lié à l'AGBM, qui n'a cessé de croître tout au long de l'exercice biennal, devrait absorber une grande partie des ressources du programme d'ici à la fin de 1997. Le programme prendra également en charge les responsabilités afférentes aux fonctions de secrétaire de la troisième session de la Conférence des Parties, notamment le soutien à apporter au Président et au bureau et les arrangements matériels concernant la plénière et le Comité plénier. Il a fallu en outre traiter toutes les propositions d'amendement à la Convention et fournir un appui au Président de la Conférence des Parties dans ses consultations sur le règlement intérieur.

33. Le programme "Exécution et planification" a par ailleurs joué un rôle important dans la gestion des fonds de la Convention et, depuis août 1996, assume la responsabilité de l'administration du secrétariat. Les tâches connexes ont entre autres consisté à assister le Secrétaire exécutif dans l'élaboration d'un budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 et à assurer une concertation avec le Gouvernement allemand en ce qui concerne l'accord avec le pays hôte.

34. Les dépenses consacrées au programme ont excédé les prévisions de 45 %. Cela est dû aux tâches supplémentaires d'appui à l'AGBM et d'administration du secrétariat (ni l'une ni l'autre n'ayant été envisagée dans le budget-programme initial). Les ressources destinées à l'administration proviennent en grande partie de fonds prélevés à cet effet sur la contribution aux frais généraux de 13 % versée à l'ONU. Des discussions sont en cours avec celle-ci au sujet des conditions applicables à l'utilisation des fonds en question, et il a fallu entre-temps recourir aux ressources du budget de base en vue de financer l'emploi du personnel temporaire chargé d'expédier les tâches courantes. Il est à espérer que ces pourparlers permettront de réduire les dépenses du programme "Exécution et planification" en transférant celles-ci sur le compte "frais généraux".

35. Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, et en attendant les résultats des discussions engagées avec l'ONU, le Secrétaire exécutif demande à la Conférence des Parties d'approuver les dépenses supplémentaires du programme "Exécution et planification".

C. Réserve de trésorerie

36. A sa première session, la Conférence des Parties a décidé qu'une réserve de trésorerie serait constituée dans le cadre du Fonds du budget de base (voir décision 15/CP.1, annexe I, par. 14). L'objet de cette réserve, dont la Conférence des Parties doit arrêter périodiquement le montant par consensus, est "d'assurer la poursuite des opérations en cas de manque temporaire de liquidités. Les sommes prélevées sur la réserve ... sont reconstituées dès que possible au moyen des contributions perçues". Le montant de cette réserve a été fixé à 8,3 % des dépenses prévues pour 1996 et 1997 (voir décision 17/CP.1, par. 1, telle que confirmée dans la décision 16/CP.2, par. 6). Le SBI a recommandé à sa sixième session que la réserve soit maintenue à ce niveau en 1998.

37. La réserve de trésorerie s'élève actuellement à 699 000 dollars et aucune somme n'en a été prélevée jusqu'ici. Si les contributions impayées au budget de base ne sont pas réglées dans les meilleurs délais, il est probable que des prélèvements devront être effectués avant la fin de 1997.

III. FONDS D'AFFECTION SPECIALE POUR LA PARTICIPATION AU PROCESSUS DE LA CONVENTION

38. Ainsi que la Conférence des Parties l'a spécifié à sa première session, l'objet de ce fonds est de financer la participation de représentants des pays en développement Parties à la Convention, en particulier ceux comptant parmi les pays les moins avancés ou parmi les petits pays insulaires en

développement, et d'autres Parties, qui sont des pays à économie en transition, aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires (voir décision 15/CP.1, annexe I, par. 15). Par sa décision 16/CP.2, la Conférence des Parties a décidé que le Fonds pouvait également servir à financer la participation de représentants des Parties qui y ont droit aux réunions des organes d'experts convoqués par tel ou tel organe de la Convention et aux réunions intersessions des bureaux des organes de la Convention, ainsi que la participation des membres des bureaux aux consultations ou aux réunions officielles ayant trait au processus de la Convention. Toutes les dépenses sont fonction des ressources disponibles. A l'heure actuelle, le critère d'admission au bénéfice de ce fonds est un produit intérieur brut par habitant en 1994 inférieur à 5 500 dollars. Pour faciliter la répartition des maigres ressources disponibles, un deuxième critère a récemment été ajouté. Si le montant indicatif de la participation d'une Partie au budget de base était supérieur à 1 000 dollars en 1996, il faut qu'elle ait intégralement versé sa contribution pour 1996 pour avoir droit à une aide du Fonds en 1997.

39. Au début de l'exercice biennal, le Fonds a bénéficié d'un report de 1 169 251 dollars du fonds bénévole spécial pour la participation et d'un versement de 287 500 dollars provenant d'une contribution à la troisième session de la Conférence des Parties. Les contributions supplémentaires reçues par le Fonds durant l'exercice biennal se sont élevées à 2 398 936 dollars (1 370 543 dollars en 1996 et 1 028 393 dollars en 1997). Les dépenses nettes ont totalisé 2 245 554 dollars, ce qui correspond au financement de la participation à cinq sessions officielles des organes de la Convention, comme suit :

a) Février/mars 1996 (Bonn : financement offert à 114 Parties; 92 représentants en ont bénéficié);

b) Juillet 1996 (Genève : financement offert à 116 Parties; 147 représentants en ont bénéficié) ²;

c) Décembre 1996 (Genève : financement offert à 122 Parties; 84 représentants en ont bénéficié);

d) Février/mars 1997 (Bonn : financement offert à 123 Parties; 89 représentants en ont bénéficié); et

e) Juillet/août 1997 (Bonn : financement offert à 124 Parties; 93 représentants en ont bénéficié).

40. Un financement a été proposé à 104 Parties pour la session en cours, ce qui devrait entraîner des dépenses s'élevant à 400 000 dollars environ. Pour la troisième session de la Conférence des Parties, il est prévu d'offrir un financement à 125 Parties environ. Conformément à la pratique établie

²Des ressources étaient disponibles pour financer la participation d'un second représentant pour les Etats Parties comptant parmi les pays les moins avancés et les petits pays en développement insulaires.

antérieurement, des ressources pourraient également être dégagées, si les fonds reçus le permettent, afin de financer la participation d'un second représentant à la Conférence des Parties pour les Etats Parties comptant parmi les pays les moins avancés et les petits pays en développement insulaires. Les dépenses correspondantes seraient sans doute de l'ordre de 1 150 000 dollars au total (y compris les frais généraux et la réserve de trésorerie, et compte tenu du fait que les frais de voyage et les indemnités seront plus élevés qu'aux précédentes sessions de la Conférence des Parties.

41. On trouvera au tableau 4 du document FCCC/SBI/1997/INF.7 des données financières détaillées sur ce Fonds.

IV. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

A. Contributions ordinaires

42. Au cours de l'exercice biennal, ce Fonds a reçu des contributions s'élevant à 2 296 493 dollars (1 277 072 dollars en 1996 et 1 019 421 dollars en 1997). Les dépenses ont totalisé 515 251 dollars, non compris les frais généraux et la réserve de trésorerie; les engagements de dépenses représentent un montant supplémentaire de 674 607 dollars. Les activités financées au titre de ce Fonds comprennent la réalisation des produits d'information CC:INFO, l'organisation de deux ateliers sur les questions méthodologiques ayant trait aux activités exécutées conjointement, l'élaboration et la production d'un didacticiel CC:INFO/Web (conçu pour aider les Parties à créer des sites Web nationaux concernant l'application de la Convention), l'organisation d'un atelier CC:INFO/Web et l'appui en personnel aux programmes "Communication, évaluation et examen", "Coopération financière et technique" et "Exécution et planification".

43. On trouvera au tableau 5 du document FCCC/SBI/1997/INF.7 d'autres renseignements d'ordre financier sur le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

B. Contribution spéciale de l'Allemagne - le "Fonds de Bonn"

44. Dans le cadre de l'offre qu'il a faite d'accueillir le secrétariat, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale à la Convention-cadre, destinée principalement à compenser le coût de l'organisation de réunions et d'activités en Allemagne. On trouvera au tableau 6 du document FCCC/SBI/1997/INF.7 des précisions sur cette contribution, appelée le "Fonds de Bonn".

45. Le montant de la contribution en question pour 1996 était initialement fixé à 3 millions de deutsche mark, une contribution supplémentaire de 500 000 deutsche mark étant annoncée au profit du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention. Vu que le versement d'un montant de 1 million de deutsche mark a été reporté à 1997 et que la contribution au titre de la participation a été portée à 630 000 deutsche mark, la contribution pour 1996 s'est finalement chiffrée à 1 870 000 deutsche mark. Ce financement, soumis aux prélèvements courants au titre des frais généraux et de la réserve de trésorerie, a été utilisé pour l'organisation et

le service de réunions intergouvernementales (355 500 deutsche mark), pour des réunions informelles et des ateliers (138 100 deutsche mark), pour des produits d'information sur les changements climatiques (243 500 deutsche mark) et pour les dépenses d'infrastructure et de logistique liées au transfert à Bonn (288 000 deutsche mark).

46. En 1997, le montant de la contribution a été fixé à 4 500 000 deutsche mark. Compte tenu des dépenses effectives et prévues, on estime que l'essentiel de ce financement servira à appuyer l'organisation et le service de réunions intergouvernementales (environ 3 142 400 deutsche mark). Des montants nettement plus faibles seront affectés aux réunions informelles et aux ateliers (43 200 deutsche mark), aux produits d'information sur les changements climatiques (376 000 deutsche mark) et à l'infrastructure à Bonn (73 500 deutsche mark).

47. Le Secrétaire exécutif est d'avis que la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale distinct, destiné à recevoir cette contribution annuelle régulière, simplifierait grandement les tâches courantes de gestion financière du secrétariat. Si la Conférence des Parties approuve cette suggestion, le fonds envisagé pourrait être établi par le Secrétaire général et géré par le Secrétaire exécutif (voir les procédures financières, décision 15/CP.1, annexe I, par. 16). **Le SBI est invité à recommander la création de ce fonds d'affectation spéciale.**
